

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 03 mars 2022

Convocation du :	25 février 2022
Date d'affichage :	25 février 2022
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	14
Votants :	17

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2022/03/06 (nomenclature 7.1)

L'an deux mil vingt-deux, le trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - THERIN Emmanuel - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - CHATTARD-GISSEROT Thibault - POISSON François - COISY Thierry - LE BUHAN Erwan - GUILLEMOT Sébastien - MORIN Sabine - RUEN Pauline - REPERANT Thibault - GUILLOU-COROUGE Françoise - HELLARD Hugo.

Absents excusés : LE CHANU Fabienne, LE FUR Corentin, AUBRY Charlène, BOQUEHO Stéphanie, QUEMARD Bertrand, LE BRIS Isabelle.

Procuration :

LE FUR Corentin à REPERANT Thibault;
AUBRY Charlène à AUBRY Isabelle ;
LE CHANU Fabienne à GUILLOU-COROUGE Françoise ;
LE BRIS Isabelle à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur THERIN Emmanuel.

Objet : Compte administratif 2021 : Commune.

Vu l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion 2021 de la Commune précédemment approuvé ce jour,
Vu le compte administratif 2021 présenté,
M. le Maire s'étant retiré,

Le Conseil Municipal placé sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul HAMON, Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2021 de la Commune arrêté comme suit :

• Section de Fonctionnement

Dépenses : 2 679 201,94 €
Recettes : 3 154 127,32 €

Excédent de fonctionnement 474 925,38 €

• Section d'Investissement

2021	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	1 367 365,50 €	963 824,97 €	275 519,92 €
Recettes	1 367 365,50 € (1 312 233,86 + 55 131,64 R001)	923 093,38 € (867 961,74 + 55 131,64 R001)	59 453 €
Déficit	/	- 40 731,59 €	- 216 066,92 €
Excédent	/	/	/

Déficit de clôture : - 40 731,59 €

Déficit après restes à réaliser : - 256 798,51 €

Le compte administratif de la Commune étant adopté, M. Nicolas CARRO, Maire, reprend la présidence de la séance.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire
Nicolas CARRO.

